



Gemeng Noumer

## Demande pour une modification temporaire de la circulation

Le/la requérant-e

Nom de la  
Société

Nom du  
signataire

Prénom du  
signataire

N° et Rue

Code postal

Localité

No. de tél.

Adresse e-mail

demande par la présente, dans le cadre d'un  chantier,  déménagement, d'une  manifestation ou  autre\*,  
une modification temporaire du règlement de la circulation, conformément aux indications ci-dessous :

Localité

Rue(s) concernée(s)

Tronçon

entre la maison n° \_\_\_\_ et la maison n° \_\_\_\_ autre : \_\_\_\_\_

Besoin d'occuper

une (1) voie de circulation

toute la largeur de la rue (route barrée)

le trottoir du côté des numéros de maisons  pairs  impairs

un passage de min. 1m est garanti pour les piétons  les piétons seront déviés

Besoin d'une interdiction de stationner sur \_\_\_\_ m de longueur ou sur \_\_\_\_ places de stationnement

Date et heure de début des travaux

Date et heure de fin des travaux

Nom de l'entreprise exécutoire (si  
différent de la société ci-dessus) ou  
de l'association

Je m'engage à faire mettre en place les panneaux de signalisation conformément au Code de la Route 48  
heures avant le début des travaux

Je prie l'administration communale de mettre en place les panneaux de signalisation (dans la limite des  
stocks disponibles), contre paiement de taxes conformément au règlement-taxe au verso. L'administration  
communale m'informerait de la disponibilité de panneaux au plus tard 72 heures avant le début des travaux.

Précisions sur le type de chantier/travaux respectivement sur le type de manifestation :

### Conditions :

La présente demande est obligatoirement à compléter d'un plan de situation indiquant les zones concernées et d'un croquis/vue en plan avec les mesures de libre passage pour la circulation routière et/ou piétonnière.

La demande complète doit parvenir au moins 10 jours ouvrables avant le début des travaux par e-mail à [technique@nommern.lu](mailto:technique@nommern.lu) ou à l'adresse de l'administration communale à 31, Rue Principale L-7465 Nommern. Vu le nombre d'intervenants avec lesquels nous devons nous concerter, ce délai est porté à 20 jours ouvrables en cas de demande pour une route barrée.

\*Aucune modification temporaire de la circulation ne sera édictée pour de simples raisons de commodité privée.

Les données personnelles fournies sur base volontaire à travers le présent formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale de Nommern. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles conformément au Règlement Européen de Protection des Données du 25 mai 2018. Les données collectées seront conservées conformément aux exigences légales prévues en la matière. Vous pouvez faire valoir vos droits en adressant votre demande à dpo@nommern.lu.

**Extrait du règlement relatif aux redevances à percevoir pour la mise à disposition de personnel et l'emploi de véhicules, engins, machines et outillages communaux du 25 mai 2023 :**

4	SIGNALISATION ROUTIERE (mise à disposition de la main d'œuvre et l'emploi de véhicules compris)	
4.1	Mise en place de signalisation (y compris l'enlèvement à la fin)	50,00 € pour le premier jour
4.2	Mise à disposition de signalisation – par journée supplémentaire	10,00 € / jour

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_